



Envoyé en préfecture le 28/06/2023

Reçu en préfecture le 28/06/2023

Publié le 28 JUIN 2023

ID : 061-200066256-20230626-084\_2023-AU

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté – Egalité - Fraternité

ARRETE N° 084-2023  
DE CESSION DEFINITIF D'UN ANIMAL ERRANT

---  
Le Maire délégué de la commune de Chambois, commune déléguée de GOUFFERN EN AUGE (Orne)  
Vu le Code Rural et de la Pêche Maritime, et notamment l'article L. 211-21 ;  
Vu le Code de l'environnement et notamment son livre IV relatif au patrimoine naturel ;  
Vu le Code des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2212-1 et L. 2212-2 ;  
Vu l'arrêté du 8 octobre 2018 fixant les règles générales de détention d'animaux d'espèces non domestiques ;  
Vu l'arrêté municipal n°080/2023 du 19/06/2023 prononçant le placement provisoire de l'espèce tortue d'Hermann chez Mme CRENE, 18 rue Jean Pierre Granger, 61500 MACÉ  
Considérant que l'animal n'a pas été réclamé dans le délai franc de garde de huit jours ouvrés prévu à l'article L.211-21 du Code rural et de la pêche maritime et qu'à ce titre, l'animal est considéré comme abandonné et que le maire peut le céder.

ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup> :** Lieu de placement

Le spécimen appartenant à l'espèce tortue d'Hermann femelle est placé à titre définitif sous la responsabilité de : Mme CRENE, 18 rue Jean Pierre Granger, 61500 MACÉ

**Article 2 :** Conditions de placement

Ce placement vaut attestation de cession.

Il ne préjuge pas du respect par le détenteur, des dispositions prévues par l'arrêté ministériel du 8 octobre 2018 suscitée.

**Article 3 :** Délai et Voie de recours

La présente décision peut être déférée au Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à partir de la date de notification ou d'affichage en mairie.

**Article 4 :** Application

Le maire délégué de la commune déléguée de Chambois, commune de Gouffern en Auge est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée au directeur de la direction départementale de la protection des populations et au chef de brigade de l'office français pour la biodiversité.

Fait à Gouffern en Auge, le 26 juin 2023  
Le Maire délégué,  
Ph.LANGEARD